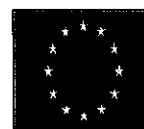




**FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de
l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de
Recherche »**



Axe	Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance
Objectif thématique (art. 9 Règ. Général et Règ. FEDER)	OT 1 : Renforcer le recherche, le développement technologique et l'innovation
Objectif Spécifique	OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 1 A : Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Intitulé de l'action	1.06 Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de Recherche » (v 7/10/2015)
Guichet unique	<i>Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation</i>

I. POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

Mesure 1-03– PO 2007-2013 - FSE: dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau.

La mesure sur la programmation précédente a permis l'accompagnement de 111 étudiants au titre de leurs travaux de recherche. Cette mesure offrait également la possibilité aux étudiants de Master 2^e année de bénéficier d'une aide : cette partie du dispositif n'est pas reconduite dans la nouvelle mesure.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

Afin de renforcer la promotion de l'homme réunionnais, cette mesure vise spécifiquement à soutenir et favoriser une recherche de haut niveau en accompagnant les étudiants dans leurs travaux de recherche dans le cadre de leurs études de 3^e cycle ou équivalent, (c'est-à-dire à partir du niveau Bac + 5 universitaire) dans le but d'accéder aux carrières d'enseignant-chercheur à l'Université ou à des postes de responsabilité au sein des organismes de recherche, des collectivités ou des entreprises.

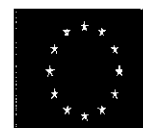
2. Contribution à l'objectif spécifique

La mesure permettra de soutenir des travaux de recherche, en adéquation avec la spécialisation intelligente du territoire (S3) sur les priorités suivantes :

- Développement de la bioéconomie tropicale ;
- Développement de l'e-co-tourisme expérientiel ;
- Mise en œuvre d'une plate-forme agile de transformation au service d'une économie de la connaissance, numérique et décarbonée.



FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de Recherche »



3. Résultats escomptés

Augmenter le nombre de docteurs dans les priorités de la S3

III. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

L'objectif thématique 1 vise à favoriser l'excellence en matière de recherche, d'innovation et d'évolution technologique. L'action proposée s'inscrit dans cette dynamique en participant au développement des compétences en matière de recherche – développement et innovation au service de l'économie de la connaissance.

1. Descriptif technique

Il s'agit pour la collectivité territoriale, maître d'ouvrage et co-financeur de cette opération, d'attribuer une Allocation Régionale de Recherche (ARR) à des étudiants entreprenant des travaux de recherche en adéquation avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et les orientations stratégiques régionales, et suivis par un laboratoire et/ou un organisme de recherche réunionnais. Un appel à candidatures sera lancé chaque année par la collectivité régionale afin de sélectionner les étudiants qui seront soutenus sur la base de critères scientifiques et académiques (cursus du candidat, intérêt des travaux de recherches, niveau des moyens de l'encadrement et de l'équipe d'accueil au regard du sujet proposé).

Les ARR, d'un montant forfaitaire de 1200 euros/ mois (par étudiant), sont attribuées pour une période de 36 mois. L'allocation n'est pas cumulable avec toute autre forme d'aide notamment nationale octroyée par le Ministère de l'Éducation Nationale ou par un organisme français de recherche.



**FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de
l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de
Recherche »**



2. Sélection des opérations

- Rappel des principes de sélection du programme :
Contribution du projet aux objectifs UE 2020
Contribution du projet à la stratégie du PO
Cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente S3

- Statut du demandeur :
Collectivités territoriales

- Critères de sélection des opérations :

Allocations régionales de recherche attribuées à des étudiants:

- titulaires d'un Master 2^e année (ou d'un diplôme jugé équivalent) s'inscrivant (ou inscrits) en 1^{re} année de thèse, sélectionnés sur critères scientifiques et académiques ;
 - ne bénéficiant d'aucune autre allocation ;
 - proposant un sujet de recherche présentant un intérêt régional certain, en écho aux secteurs prioritaires retenus dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ;
- Les étudiants ayant effectué une partie de leur parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion seront privilégiés.

- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques :
Neutre

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023) sur 2014-2020	Intermédiaire (2018)	
Nombre d'allocations attribuées	unité	0	98		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
IR 01 : nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	unité	5 / an	17 / an		



FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de
l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de
Recherche »



4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action¹

- Dépenses retenues spécifiquement :
Allocations forfaitaires versées aux doctorants
- Dépenses non retenues spécifiquement :
Toute autre dépense est exclue.

IV. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention :
La Réunion
- Pièces constitutives du dossier :
 - Formulaire de demande de financement ;
 - Engagement du doctorant à ne pas cumuler les aides ;
 - Tableau récapitulatif présentant les candidats (sujet de thèse, classement, moyenne de l'année en master 2, l'avis du Directeur de thèse, le cas échéant du co-Directeur de thèse, du Directeur du Laboratoire d'accueil...);
 - Délibération de la commission permanente comprenant l'état récapitulatif des candidatures ;
 - Avis de(s) comité(s) de sélection présentant la sélection effectuée.

Des pièces complémentaires pourront être demandées par la Région Réunion, en sa qualité d'instructeur ou de co-financeur.

2. Critères d'analyse de la demande

- Adéquation avec les orientations de la Stratégie de Spécialisation Intelligente et les orientations stratégiques régionales ;
- Critères scientifiques et académiques (cursus du candidat, intérêt des travaux de recherches, niveau des moyens de l'encadrement et de l'équipe d'accueil au regard du sujet proposé).

¹ Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds XXX



**FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de
l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de
Recherche »**



V. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Obligation de soutenance de thèse dans les délais habituels

Obligations de publicité de l'intervention de l'UE :

Sur les supports notamment lors du lancement de la campagne annuelle et sur toute communication institutionnelle.

VI. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, base juridique :		
Préfinancement par le cofinancier public :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Existence de recettes (<i>art 61 Reg. Général</i>) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 100 %
- Plafond éventuel des subventions publiques : 1200 € par mois par étudiant
- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	Publics						Privés (%)
	FEDER	Région	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
	80 %	20 %					

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Services consultés :
néant
- Comité technique : (éventuellement)
néant



FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de Recherche »



VII. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :
Pôle d'Appui FEDER - Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin - BP 67190
97801 Saint-Denis Cedex 9

- Où se renseigner ?

Pour le demandeur :

Guichet d'accueil FEDER

Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis

Tél : 0262.487.087

Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr

www.regionreunion.com

Guichet Unique Recherche Développement Technologies Innovation .

Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis

Tél : 0262.48.70.00

Pour le doctorant: Région Réunion

Site Internet : le site de la Région Réunion permet d'accéder directement à la plate-forme.

- Service instructeur :
Guichet Unique Recherche Développement Technologique Innovation

VIII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

- Respect du principe du développement durable
Les thèses financées seront en adéquation avec la stratégie de spécialisation intelligente dont les priorités (la bioéconomie tropicale, l'e-co-tourisme expérientiel, l'agilité territoriale) contribuent au développement durable.
- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination
Neutre
- Respect de l'accessibilité
Neutre



**FICHE ACTION 1.06 Améliorer les compétences au service de
l'économie de la connaissance – « Allocations Régionales de
Recherche »**



- Effet sur le changement démographique
Cette aide contribuera à la formation d'étudiants de haut niveau et les accompagnera dans l'obtention de leur doctorat.

